
Décrets envoyés aux départements par le ministre de l'Intérieur au 30 ventôse, en annexe de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décrets envoyés aux départements par le ministre de l'Intérieur au 30 ventôse, en annexe de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 734;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31652_t1_0734_0000_15

Fichier pdf généré le 23/01/2023

nationale, c'est l'estime et la confiance du peuple.

La Convention vous accorde les honneurs de la séance (1).

127

La société de la Montagne-sur-Oise fait don de 100 paires de bas, et de 150 livres en assignats (2).

PIÈCES ANNEXES

I

[*Le cⁿ Langeron, à la Conv., Trévoux, 22 vent. II*] (3).

« Citoyens représentants,
Chargé par le Directoire du district de l'ar-

(1) *Débats*, n° 555, p. 131-133.

(2) *J. Sablier*, n° 1209.

(3) 7^{iv} 1009^e, pl. 1, p. 2237. Pas de mention de

rangement des livres des Bibliothèques, tant des couvents supprimés que des émigrés et rebelles de Lyon, qui se trouvent dans son arrondissement, il m'est important d'avoir l'instruction de la Convention nationale à ce sujet, pour que je puisse m'y conformer, notamment pour les catalogues à lui envoyer.

Je vous supplie donc, Citoyen représentants, de vouloir bien me faire envoyer cette instruction avec un exemplaire de tous les décrets qui sont relatifs aux bibliothèques, et aux objets concernant les sciences et arts qu'il faut conserver.

Je vous prie encore d'avoir la bonté de m'indiquer à qui il faudra que je m'adresse directement pour avoir les instructions qui pourront m'être nécessaires, et pour faire passer mes observations : de ce qu'il faudra faire des livres à supprimer comme livres de chant, missels, bréviaires et autres livres de dévotion. Salut, Vive la République. »

LANGERON (*bibliothécaire du district*).

renvoi. A la même date, Langeron adresse au C. d'Instr. publ. un projet de canal d'Autun à Digoin (GUILLAUME, *ouvr. cité*, IV(2 et 4).

II

[*Décrets envoyés aux départ^{ts} par le M. de l'Intérieur, Paris, 30 vent. II.*] (4).

DATES	TITRES	DÉPART ^{ts} auxquels l'envoi a été fait	OBSERVATIONS
Ventôse 22 N° 3151 ^e	Décret qui lève la suspension prononcée le 24 vendémiaire à l'exécution des jugements rendus au profit du c ⁿ Thuin	de Seine-et-Marne	Manuscrit
Ventôse 23 N° 3154 ^e	Décret qui accorde un secours de 600 l. à la veuve Brossier	Commune de la Flèche	Manuscrit
Ventôse 23 N° 3157 ^e	Décret qui annule des jugemens rendus contre les c ^{ns} Petit et Chevalier.	de Seine-et-Oise et district de Pontoise	Manuscrit
Ventôse 26 N° 3159 ^e	Décret relatif à la mise en liberté des citoyens comptables	Dép ^t de Paris et à la Commune	Manuscrit

(4) C 293, pl. 959, p. 40. Signé : PARÉ.